



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAUPUIS	M. Nicolas BOURNAY	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Guillaume RUET	M. Alain DE MACEDO.
M. Benoît BORDAT	Mme Louise MARIN	
M. Jean-Yves PIAN	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François HELIE	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean ESMONIN	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.
	M. Patrick BAUDEMONT suppléé par M. Alain DE MACEDO.

OBJET : Rapport Développement Durable 2017

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Dijon Métropole agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon Métropole une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2016 à juin 2017. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par Dijon Métropole :

Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20 % l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2020 en priorisant l'action autour des grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre que sont les déplacements de personnes, la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et le patrimoine de la collectivité et le développement des énergies renouvelables.

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (lancement du Plan Climat Air Energie, étude sur les îlots de chaleur urbain, mise en place de la plateforme de rénovation énergétique de Dijon Métropole Rénovéco, accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement, réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré, programme « Habiter mieux », Conseil en Energie Partagé) ;
- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique, Centre d'exploitation et de maintenance vertueux, unité de cogénération à la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur, piscine du Carrousel, réduction des consommations énergétiques du parc informatique, gestion des équipements sportifs dijonnais) ;
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (Délégation de Services Publics Mobilités, Divia pouce, gestion connectée de l'espace public, promotion des modes alternatifs) ;

Les perspectives :

L'objectif pour Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. La révision du plan climat énergie territoriale lancée en 2017 par Dijon Métropole sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par Dijon Métropole :

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (valorisation écologique des sites de Dijon Métropole, reconquête du vignoble dijonnais, études toitures végétalisées, agriculture périurbaine et autosuffisance alimentaire, maille verte et bleue locale) ;
- Accompagner le changement des pratiques (expérimentation collecte biodéchets, politique de valorisation des boues de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur, éco pâturage) ;

- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (expérimentation végétalisation innovante Tramway, recherche de micropolluants plus poussé dans les deux stations d'épuration d'eau usées de Dijon Métropole, préservation du milieu naturel (réduction des déversoirs d'orages) prise de compétence de la gestion des eaux pluviales, GEMAPI).

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Communauté Urbaine, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

Finalités 3 et 4 (fusionnées) : Épanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par Dijon Métropole :

- Promouvoir la participation des habitants et des scolaires (Latitude 21) ;
- Renforcer le lien social et la solidarité (Label diversité RH, Contrat de Ville, Contrat Local de Santé, projet « eau école santé » au Burkina Faso) ;
- Créer les conditions d'un développement durable (PLUIHD, Cité de la gastronomie, gestion des déclarations d'intention d'aliéner – intervention de l'EPFL).

Les perspectives :

2017 est l'année de l'élaboration du contrat local de santé. Le projet culturel sera élaboré afin de renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ainsi que la construction de la politique événementielle et la valorisation dynamique du patrimoine.

2017 est aussi marquée par la mise en œuvre du Contrat de Ville récemment signé.

Les évolutions sociales et démographiques du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales, de la réponse aux besoins d'une population vieillissante.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par Dijon Métropole :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale (territoire zéro gaspillage zéro déchet, réduction/détournement flux textiles, soutien d'une recyclerie) ;
- Encourager l'éducation à l'environnement et la lutte contre le gaspillage alimentaire (gourmet bag, accompagnement des lycées dans une démarche de tri anti gaspillage alimentaire, accompagnement du CROUS pour le tri contre le gaspillage alimentaire, discosoupe) ;
- Montrer l'éco responsabilité du service public (Plan Déplacement d'Administration, centre de formation sur la nature en ville).

Les perspectives :

Pour Dijon Métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'adopter le rapport de situation en matière de développement durable de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)